



**COMMUNE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 19 décembre 2023**  
**Liste des délibérations**

*Affichée et mise en ligne sur le site internet le 22 décembre 2023*

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre d'excusés avec pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Didier VAZEILLE

<b>Objet des délibérations</b>	<b>Vote</b>
Délibération CM n°2023/090 : Décision modificative n°2 – Budget général	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/091 : VALTOM – convention d'apport de déchets pour l'année 2024	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/092 : Vente d'une parcelle communale à Laschamps (BB 278)	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/093 : Complexe sportif – actualisation du plan de financement du city-stade	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/094 : Complexe sportif – Validation au stade APD du projet de la Maison des Sports et des Loisirs et demandes de subventions	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le maire,

Christophe VIAL

